

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE**

**ARRÊTÉ N° 2025-383 :**

**Portant réglementation du stationnement**

**17 rue du Puits Lizet**

**Pour effectuer une réfection de toiture avec un élévateur**

**Le Maire de la commune de La Flotte,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2212-5, L.2213-1 au L.2213-6,

Vu le Code de la Route et principalement les articles R. 411-7 à R 411-8,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,

Vu l'arrêté du 07 juin 1977 relatif à la signalisation de routes et autoroutes et ses modifications ultérieures,

Vu la demande de :

**SARL LARIVIERE**

**ZAC LES MIRAMBELLES RUE DES EMBRUNS**

**17580 LE BOIS PLAGE EN RÉ**

**Considérant** que les travaux ou interventions de toutes natures sur les voies relevant de la police du maire nécessitent certaines restrictions au droit des chantiers,

**Considérant** que pour effectuer une réfection de toiture avec un élévateur, des accidents et des encombrements pourraient se produire si la circulation et le stationnement n'étaient pas réglementés 17 rue du Puits Lizet.

**ARRÊTE :**

**ARTICLE 1<sup>er</sup> : Du lundi 29 septembre 2025 à 8h00 au mercredi 8 octobre 2025 à 18h00**

Le stationnement de tout véhicule sera interdit pour effectuer une réfection de toiture avec un élévateur 17 rue du Puits Lizet, au droit du chantier, par l'entreprise « SARL LARIVIERE ».

**ARTICLE 2** : La pose, la surveillance et l'enlèvement de la signalisation réglementaire seront assurés par l'entreprise « SARL LARIVIERE ».

**ARTICLE 3** : Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux qui seront transmis aux Tribunaux compétents.

**ARTICLE 4** : Madame le Commandant de Brigade de Gendarmerie et le service des Polices sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour Ampliation :

- Madame le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de St Martin de Ré,
- Le Service des Polices
- . SARL LARIVIERE

Fait à La Flotte, le 29 septembre 2025

Le Maire,

Jean-Paul HÉRAUDEAU

